

Tarif de location de la salle des fêtes

Locaux utilisés	<i>Utilisation/but non-lucratif</i>		<i>Utilisation/but lucratif</i> <small>(le but de la manifestations est le gain d'argent)</small>	
	Requérant d'Alle	Requérant de l'extérieur	Requérant d'Alle	Requérant de l'extérieur
Grande salle	Fr. 225.00	Fr. 625.00	Fr. 525.00	Fr. 1'425.00
Petite salle/bar	Fr. 125.00	Fr. 225.00	Fr. 175.00	Fr. 425.00
Cuisine/débit (petite restauration)	Fr. 50.00	Fr. 200.00	Fr. 200.00	Fr. 350.00
Cuisine/débit (grande restauration)	Fr. 100.00	Fr. 300.00	Fr. 300.00	Fr. 650.00
Scène	Fr. 100.00	Fr. 200.00	Fr. 100.00	Fr. 300.00
Répétition/scène	Fr. 60.00	Fr. 90.00		
Manifestations particulières, 1 jour				
Lotos, Jass au cochon			Fr. 625.00	Fr. 925.00
Discos, société locale uniquement			Fr. 2'025.00	
Manifestations à caractère régional / cantonal, 2 jours				
Festival, fête de gym, chant	Prix unique : Fr. 2'225.00			
Organisation de spectacles				
Sociétés locales	Prix unique par spectacle : Fr. 1'725.00			
Sociétés extérieures	Prix unique par spectacle : Fr. 2'525.00			

Si une manifestation dure plus d'un jour, les émoluments mentionnés ci-dessus s'élèveront, dès le 2^{ème} jour, à la moitié de la taxe de base.

Le tarif de location dont il est question ci-dessus comprend le chauffage et l'électricité. Est également comprise la mise à disposition de la vaisselle et du mobilier de la salle. Les « sociétés locales » doivent être inscrite auprès du cartel.

Location des douches et des vestiaires par des groupements de l'extérieur		
Par groupe (2 vestiaires et 1 local de douche)	½ jour	Fr. 110.00
	1 soirée	Fr. 110.00
	1 journée	Fr. 175.00
	1 week-end (2jours)	Fr. 300.00

Concierge : Fr. 30.00 de l'heure

Opérateur son & lumière : Fr. 35.00 de l'heure

Taxe pour élimination des déchets

Chaque locataire doit se procurer des sacs-poubelles taxés.

Cas spéciaux

Mariage: un rabais pourra être accordé lorsque l'un des époux établi hors de la localité a cependant effectué sa scolarité obligatoire au village. De plus, les parents doivent toujours être domicilié dans la localité.

Dans les cas spéciaux, non énumérés dans le présent tarif, le Conseil communal statuera.

Alle, le 20 janvier 1994, 13 septembre 2001, 2 septembre 2004

Alle, le 1^{er} janvier 2005, 9 décembre 2010, 13 décembre 2011

Alle, le 14 mars 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Maire Le Secrétaire

Stéphane Babey

Raymond Julien